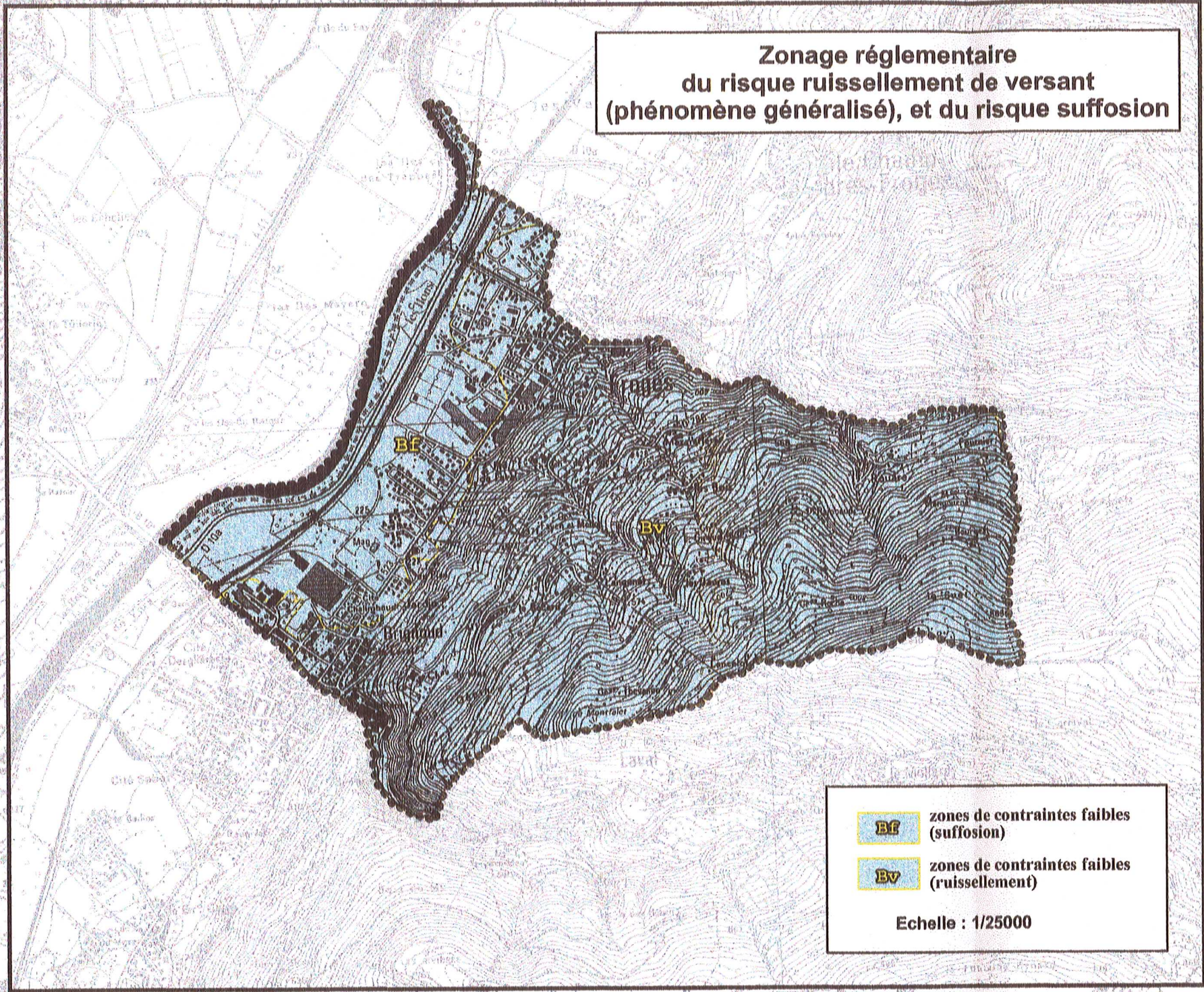




Commune de FROGES
**PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES
NATURELS PRÉVISIBLES
(RÉVISION)**

ZONAGE RÉGLEMENTAIRE DU RISQUE

Légende :

Niveau de contraintes *	Nature du risque **
R Zones d'interdictions	I', i' : inondation en pied de versant
B Zones de projet possible sous maîtrise collective	T1, T2, T3, T4, Ts : crues de torrents et des ruisseaux torrentiels
B Zones de contraintes faibles	t1, t2 : ravinements et ruissellements sur versant
B Zones sans contrainte spécifique	v, v : glissements de terrain
	G, g1, g2, gs : effondrements - suffosion
	f : effondrements - suffosion

vu, pour être annexé à mon arrêté du 02 AOÛT 2007

Pour le Préfet et par délégation
le Secrétaire Général
Gilles BARSACQ

Chaque zone est référencée par deux indices alphabétiques au moins :
* le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer.
** le second à la nature du risque (caractère en minuscule pour les zones de faibles contraintes caractère en majuscule pour les autres cas), éventuellement complété par un indice numérique.

..... Limite communale

Réalisation : RTM 38	Etabli le : Avril 2006	Echelle : 1/10 000
Édition : ALP'GEORISQUES	Modifié le : Mai 2007	

